

La doctrine de la justification : ce que dit saint Paul
Contribution orthodoxe au dialogue œcuménique (août 2020)
Archiprêtre André Jacquemot

Position du problème

Est-ce que le chrétien est justifié par ses œuvres ou par sa foi ? Est-ce que nos mérites jouent un rôle dans le salut, ou est-ce que nous sommes justifiés gratuitement ? Ces questions ont agité l'Occident chrétien au 16^e siècle. L'un des principaux motifs était le commerce des indulgences, pratiqué à l'époque dans l'église latine. Les *indulgences* étaient des remises de pénitences pour les péchés, en contrepartie d'actes de piété ou de charité, ou même de dons en argent ; elles étaient aussi censées réduire le temps de purgatoire après la mort. Luther s'est indigné contre ces pratiques et les a dénoncées. La querelle a abouti à la séparation entre catholiques et protestants. Aujourd'hui, les positions se sont quelque peu rapprochées et ont fait l'objet d'une *Déclaration commune sur la justification*¹, signée en 1999, sur la base d'un *consensus différencié*. L'Orient orthodoxe, qui par ailleurs n'admet pas l'existence d'un *purgatoire*, est resté à l'écart de cette controverse.

La principale référence biblique invoquée par Luther pour définir sa *doctrine de la justification* est l'épître aux Romains, un texte souvent considéré comme difficile. En tant qu'orthodoxe, il m'a paru nécessaire de le relire, avec l'épître aux Galates qui lui est apparentée, pour comprendre quelle est la pensée profonde de l'apôtre Paul sur ce sujet. Car notre théologie se doit d'y être conforme.

Lorsque saint Paul a écrit ces textes (vers l'an 57), c'était pour répondre à la question de l'observance de la loi de Moïse. La mission évangélisatrice de Paul auprès des *païens* (c'est-à-dire des non juifs) se heurtait alors à une opposition d'un milieu d'origine juive qui voulait obliger les convertis issus du paganisme à observer toutes les obligations du judaïsme, en particulier la circoncision. Leur position peut être résumée ainsi : « *Si vous ne vous faites pas circoncire selon le rite de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés* » (Act. 15,1).

La question avait déjà été débattue (vers l'an 50) par les apôtres réunis en concile à Jérusalem (cf. Act. 15,1-29). Ils avaient conclu qu'il ne fallait pas imposer les obligations de la loi juive aux chrétiens, si ce n'est de « *s'abstenir de l'idolâtrie (des viandes sacrifiées aux idoles), de l'impudicité, de la viande étouffée et du sang* ». Mais les opposants ne désarmaient pas et continuaient à créer des troubles dans les communautés évangélisées par saint Paul, ce qui a amené l'apôtre à développer sa compréhension de l'Évangile avec des arguments décisifs.

1. La primauté de la grâce et de la foi

Paul a donc tranché : les chrétiens qui ne sont pas issus du judaïsme ne doivent pas se faire circoncire, car *nul n'est justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi*. La justification est *une grâce*, un don gratuit de Dieu, ce qui exclut toute idée de mérite.

Il l'affirme d'abord dans l'épître aux Galates : « *Moi Paul, je vous dis que, si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien... Pour nous, c'est de la foi que nous attendons, par l'Esprit, l'espérance de la justice. Car, en Jésus-Christ, ni la circoncision n'a de valeur, ni l'incirconcision, mais la foi agissant par la charité* » (Gal. 5,2-6 ; cf. aussi 6,15). « *Ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ... Car nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi* » (Gal. 2,16). « *Que nul ne soit justifié devant Dieu par la loi, cela est évident, puisqu'il est dit : Celui qui est juste par la foi vivra* (ou : *Le juste vivra par la foi*, cf. Hab. 2,4) » (Gal. 3,11). « *Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice s'obtient par la loi, le Christ est donc mort en vain* » (Gal. 2,21).

¹ *La Doctrine de la justification, Déclaration commune de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique*. Cerf, Paris, 1999.

Quelques mois plus tard, saint Paul reprend le même thème et expose sa doctrine, de manière plus systématique, dans l'épître aux Romains : « *L'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi* » (Rom. 3,28). En effet : « *Nul ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché. Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient (juifs ou non juifs), il n'y a pas de distinction. Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ* » (Rom. 3,20-24). « *Le péché n'aura plus de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce* » (Rom. 6,14).

Pour bien comprendre, il faut préciser le sens de quelques termes.

D'abord, comme il est dit plus haut, quand Paul parle des *œuvres de la loi*, il s'agit de la loi de Moïse, la loi juive, telle qu'elle figure dans les cinq premiers livres de la Bible, avec toutes les prescriptions alimentaires, les rites de purification, et en premier lieu la circoncision.

Ensuite la *justification* : être justifié signifie être rendu juste devant Dieu, de pécheurs que nous étions. La justification ou, comme dit aussi saint Paul, *la manifestation de la justice de Dieu* (Gal. 5,5 ; Rom. 3,21), est un autre mot, emprunté au domaine juridique, pour *le salut*.

Quant à la *grâce*, elle signifie *don gratuit*. C'est donc gratuitement que les pécheurs sont rendus justes par la foi, *par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ* (Rom. 3,24).

On voit donc ici de quelle *foi* parle saint Paul. La foi par laquelle on est justifié, la foi qui sauve, c'est la foi au Christ qui, par sa mort et sa résurrection, nous donne accès à une vie nouvelle. Lui seul est le Sauveur, ce que signifie son Nom (Jésus signifie *Dieu sauveur*).

Cette foi est conforme à notre baptême : « *Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été ensevelis avec Lui par le baptême en sa mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous menions nous aussi une vie nouvelle. En effet, si nous sommes devenus une même plante (c'est-à-dire un même être) avec Lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec Lui, afin que le corps du péché soit détruit, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché ; car celui qui est mort est libre du péché* » (Rom. 6,3-7).

Par là nous comprenons enfin de quel malheur nous sommes sauvés : non pas tant d'une *condamnation divine* que d'un *asservissement au péché*.

2. La place des œuvres

Il est donc clair que la circoncision ne rend pas juste par elle-même et que les œuvres ne sauvent pas. Mais, si nous sommes justifiés gratuitement, cela signifie-t-il que nous n'avons aucune responsabilité dans le processus du salut, que nous n'avons rien à faire, sinon de croire ? Pour ne pas tirer de conclusions hâtives, il ne faut jamais isoler un verset biblique, mais le comprendre dans son contexte et à la lumière de l'ensemble de l'Écriture sainte.

Après avoir affirmé que « *Nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi* » (Gal. 2,16), Paul ajoute : « *Mais, tandis que nous cherchons à être justifiés par le Christ, si nous étions nous-mêmes trouvés pécheurs, le Christ serait-il un ministre du péché ? Loin de là ! Car, si je rebâtis les choses que j'ai détruites, je me constitue moi-même transgresseur, car c'est par la loi que je suis mort à la loi, afin de vivre pour Dieu* » (Gal. 2,17-19). La foi, pour saint Paul, n'est pas une simple croyance passive, elle doit être *agissante* (cf. Gal. 5,6 cité ci-dessus).

Quelques années plus tard, Paul aura une formule dont il a le secret pour lier l'affirmation de la justification gratuite par la foi à la pratique des bonnes œuvres, des *bonnes œuvres* qui se rapportent à Jésus-Christ, qui n'ont pas leur origine en nous, mais en Dieu : « *Nous qui étions morts par nos offenses, Dieu, qui est riche en miséricorde, nous a rendus à la vie avec le Christ... C'est par grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est pas par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions* » (Eph. 2,1-10).

Et si on lit l'épître aux Romains jusqu'au bout, à partir du chapitre 12, on passe de la partie doctrinale à une série de recommandations pratiques. Dans ce qui apparaît alors comme un *code de bonne conduite chrétienne*, saint Paul fait clairement le lien avec la foi des chapitres précédents : « *Puisque nous avons reçu des dons, que chacun les exerce en conformité avec la foi* » (Rom. 12,6), « *selon la mesure de foi que Dieu nous a donnée en partage* » (12,3).

Par ailleurs, saint Paul nous rappelle à plusieurs reprises dans sa prédication que *nous devons tous comparaître devant le tribunal du Christ* (Rom. 14,10 ; 2 Cor. 5,10) et que nous serons jugés sur nos actes : « *C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Evangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes* » (Rom. 2,16 ; Act. 17,31).

Le lien entre la foi et les œuvres est affirmé aussi dans l'épître de saint Jacques, qu'il ne faut donc pas opposer à Paul. Si notre foi est vraie, elle doit être agissante, rendue visible dans notre comportement et nos œuvres : « *Mes frères, que sert-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres ? La foi peut-elle le sauver ? Si elle n'a pas les œuvres, la foi est morte en elle-même. Mais quelqu'un dira : Toi, tu as la foi ; et moi, j'ai les œuvres. Montre-moi ta foi sans les œuvres, et moi, je te montrerai la foi par mes œuvres... C'est par les œuvres que la foi est rendue parfaite* » (Jac. 2,14-22).

3. La loi renouvelée

Les *Commandements* ne sont donc pas abolis, mais ils sont renouvelés et trouvent leur accomplissement en Christ : « *La fin de la loi (sa finalité, son accomplissement), c'est le Christ, pour la justification de ceux qui croient* », nous dit saint Paul (Rom. 10,4).

En cela, l'apôtre est en accord avec le *Sermon sur la montagne*, ce discours magistral du Seigneur sur la nouvelle justice chrétienne : « *Ne croyez pas que Je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; Je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, Je vous le dis, tant que le ciel et la terre ne passeront pas, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou le moindre trait, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le Royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, sera appelé grand dans le Royaume des cieux. Car, Je vous le dis, si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit... Mais Moi Je vous dis...* » (Matth. 5,17 et la suite).

La permanence des grands commandements de la loi de Moïse que sont l'amour de Dieu et l'amour du prochain est rappelée avec force dans l'Évangile : « *L'un des pharisiens, docteur de la loi, lui fit cette question, pour l'éprouver : Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ? Jésus lui répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes* » (Matth. 22,35-40 et parall.).

Saint Paul tient à peu près le même discours : « *Les commandements : Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne déroberas pas, tu ne convoiteras pas, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'amour ne fait aucun tort au prochain : l'amour est donc l'accomplissement de la loi* » (Rom. 13, 9-10 ; cf. aussi Gal. 5,14). Et il précise que cet amour est un don de Dieu : « *L'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné* » (Rom. 5,5).

Avec le Christ, nous ne sommes donc pas sans loi. Mais, incarnée par Lui, la loi devient une *loi d'amour*, intériorisée en nous par l'union au Christ. Notre obéissance n'est plus extérieure et contrainte, mais intérieure et libre, comme Dieu l'avait annoncé par le prophète Ezéchiel : « *Je vous donnerai un cœur nouveau, Je mettrai en vous un esprit nouveau, J'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et Je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai en vous mon Esprit, et Je ferai en sorte que vous marchiez selon mes lois, observant mes commandements et les mettant en pratique* » (Ez. 36,26-27). Pour saint Paul, c'est ainsi que les juifs auraient dû comprendre les commandements : « *Le juif, ce n'est pas celui qui en a les dehors ; et la circoncision, ce n'est pas celle qui est visible dans la chair. Le juif, c'est celui qui l'est*

intérieurement ; et la circoncision, c'est celle du cœur, selon l'esprit et non selon la lettre. La louange de ce juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu » (Rom. 2,28-29).

4. La chair et l'Esprit

Reprenant un procédé courant dans la Bible (le *parallélisme antithétique*), Paul utilise des couples de termes antinomiques : la *loi* et la *foi*, les *œuvres* et la *grâce* (les *mérites* et la *gratuité*) et, toujours à l'appui de sa démonstration, la *chair* et l'*Esprit*. Les termes appartiennent à chaque fois à deux ordres différents. Il y a d'une part ce qui vient de nous, les hommes, et d'autre part ce qui appartient à Dieu. Le Dieu Créateur, en effet, est tout autre que les créatures. C'est pour cela que les Pères, en particulier saint Irénée², distinguent ce qui est de l'ordre *créé* et ce qui est de l'ordre *incrée*. La loi, les œuvres, la chair se rattachent à l'ordre créé. La foi, la grâce, l'Esprit se rattachent à l'ordre incrée.

Ainsi, la *chair*, dans le langage biblique, désigne plus que l'aspect corporel, c'est tout ce que nous sommes, corps et âme, en tant qu'*êtres créés*³. La chair n'est pas mauvaise en elle-même, car Dieu l'a créée bonne, en vue de la communion avec Lui. Mais en se coupant de Dieu, la chair entre en conflit avec l'Esprit, elle devient péché. Vouloir vivre dans l'autonomie de ma nature créée, c'est le péché. Car en tant que créature, je n'ai pas la vie par moi-même ; mon être, je le tiens de Dieu.

Quant à la *grâce*, qui est *incrée* pour la théologie orthodoxe, c'est Dieu Lui-même qui se donne par l'*Esprit-Saint* (appelé aussi l'*Esprit de Dieu*, ou tout simplement, l'*Esprit*), qu'il ne faut pas confondre avec l'*esprit* (créé) de l'homme (ses facultés intellectuelles).

Les réflexions de Paul sur la chair et l'Esprit sont donc de la plus grande pertinence pour bien comprendre ce qui est en jeu. Il vaut la peine de citer en entier les principaux passages :

« Marchez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. Car la chair, en ses désirs, s'oppose à l'Esprit, et l'Esprit à la chair ; ils sont opposés entre eux, afin que vous ne fassiez pas ce que vous voudriez. Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi. Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la débauche, l'idolâtrie, la sorcellerie, les haines, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les dissensions, les scissions, l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront pas le Royaume de Dieu. Mais le fruit de l'Esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la fidélité, la douceur, la tempérance ; la loi n'est pas contre ces choses. Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses désirs. Si nous vivons par l'Esprit, marchons selon l'Esprit » (Gal. 5,16-25).

« Il n'y a maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. En effet, la loi de l'Esprit qui donne la vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Car ce qui était impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, Dieu l'a fait : en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, Il a condamné le péché dans la chair, afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit. Ceux, en effet, qui vivent selon la chair, désirent les choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'Esprit désirent les choses de l'Esprit. Et le désir de la chair, c'est la mort, tandis que le désir de l'Esprit, c'est la vie et la paix ; car le désir de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu. Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas. Et si le Christ est en vous, bien que le corps soit mort à cause du péché, l'Esprit est vie à cause de la justice. Et si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, Celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son

² Irénée de Lyon : *Contre les hérésies* (IV,38). Cerf. 1985.

³ Contrairement à ce qui est dit dans la TOB (en note de Rom. 1,3), la *chair* ne s'identifie pas à la *personne humaine*. La chair désigne ce que nous sommes (en tant qu'êtres créés), tandis que la personne désigne qui nous sommes. Chaque personne est unique, et toutes partagent la même chair.

Esprit qui habite en vous. Ainsi donc, frères, nous ne sommes pas redevables à la chair, pour vivre selon la chair. Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez, car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Et vous n'avez pas reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte ; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba ! Père ! L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers du Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui » (Rom. 8,1-17). Et, presque dans les mêmes termes que ces derniers versets : « Si vous appartenez au Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse... Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie : Abba ! Père ! Ainsi tu n'es plus esclave, mais fils ; et si tu es fils, tu es héritier par la grâce de Dieu » (Gal. 3,29-4,7).

Nous sommes bien dans le cœur du sujet : l'homme ne peut pas se sauver par ses propres forces. Ce n'est pas la chair (créée) qui sauve, mais Dieu, par l'Esprit-Saint que nous avons reçu. « *La chair ne sert de rien, c'est l'Esprit qui vivifie* », avait dit le Seigneur (Jean 6,63). C'est une conviction structurante dans la pensée de Paul. Ainsi, un ou deux ans avant d'écrire ces lettres aux Galates et aux Romains, Paul avait déjà développé des considérations sur la chair et l'Esprit, sur *l'homme charnel* (ou *psychique*, c'est-à-dire laissé à sa seule nature créée) et *l'homme spirituel* (c'est-à-dire animé par l'Esprit de Dieu), dans sa première épître aux Corinthiens : « *Nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin que nous connaissions les choses que Dieu nous a données par sa grâce. Et nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, employant un langage spirituel pour les choses spirituelles. Mais l'homme psychique ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge. L'homme spirituel, au contraire, juge de tout, et il n'est lui-même jugé par personne. Car qui a connu la pensée du Seigneur, pour l'instruire ? Or nous, nous avons la pensée du Christ. Pour moi, frères, ce n'est pas comme à des hommes spirituels que j'ai pu vous parler, mais comme à des hommes charnels... En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et des disputes, n'êtes-vous pas charnels, et ne marchez-vous pas selon l'homme ?* » (1 Cor. 2,12-3,3).

5. L'acquisition du Saint-Esprit

Comme nous l'avons dit, le conflit entre la chair et l'Esprit est lié à notre condition déchue, depuis le péché d'Adam. Mais ce n'est pas par la volonté de Dieu. Au contraire, Dieu a voulu unir les deux ordres (créé et incréé). C'est la raison pour laquelle Il s'est incarné : « *Le Verbe s'est fait chair* », dit saint Jean (Jean 1,14) ou, comme dit saint Paul de son côté : « *Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit* » (Rom. 8,3). Par son incarnation, « *Jésus-Christ nous a réconciliés avec Dieu* » (cf. Rom. 5,10-11 ; 2 Cor. 5,18-20). C'est ainsi que s'accomplit *le salut* : Dieu a assumé notre nature humaine pour que nous entrions en communion avec Lui. Et pour cela, Il nous donne le Saint-Esprit.

On peut relire tous les passages déjà cités pour voir apparaître clairement le rôle de l'Esprit. Il faudrait y ajouter tout le chapitre sur les dons de l'Esprit dans la première épître aux Corinthiens : « *Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit...* » (1 Cor. 12,4 et la suite du chap. 12). De même, dans les Actes des apôtres, nous voyons comment le Saint-Esprit qui était promis a été donné aux disciples réunis le jour de la Pentecôte, et ensuite à tous ceux qui se convertissaient au Seigneur. Ce même Esprit, nous le recevons sacramentellement avec le baptême, en relation avec la foi (cf. par exemple Act. 2,38 ; 1 Cor. 12,13). Le fait que le Saint-Esprit nous ait été donné, et qu'Il réside désormais en nous pour y agir, revient comme un leitmotiv dans les épîtres de Paul : « *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ?* » (1 Cor. 3,16). « *Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes ? Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc*

Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu » (1 Cor. 6,19-20 ; cf. aussi Gal. 4,6 ; Rom. 5,5 ; Rom. 8,15 ; 1 Cor. 2,12 ; 2 Cor. 5,5 ; Eph. 2,22...).

Pour saint Paul, la réception du Saint-Esprit est une clé du salut. C'est pourquoi il donne cet avertissement : « *Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ; si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas* » (Rom. 8,9). Ce verset est à rapprocher d'un passage de la deuxième épître aux Corinthiens : « *Nous savons que, si cette tente où nous habitons sur la terre est détruite (c'est-à-dire notre corps terrestre, qui est mortel), nous avons dans le ciel un édifice (le corps glorieux que nous revêtrons à la résurrection) qui est l'ouvrage de Dieu, une demeure éternelle qui n'a pas été faite de main d'homme. Aussi nous gémissons dans cette tente, désirant revêtir notre domicile céleste, si du moins nous sommes trouvés vêtus et non pas nus. Car tandis que nous sommes dans cette tente, nous gémissons, accablés, parce que nous voulons, non pas nous dépouiller, mais nous revêtir, afin que ce qui est mortel soit englouti par la vie. Et Celui qui nous a formés pour cela, c'est Dieu, qui nous a donné les arrhes de l'Esprit* » (2 Cor. 5,1-5).

Si du moins nous sommes trouvés vêtus et non pas nus : cette expression peut paraître énigmatique. Par l'image du vêtement, elle signifie que notre résurrection dans le corps glorieux qui nous est promis ne sera effective que si nous nous sommes unis à l'Esprit-Saint, car *Dieu nous a donné les arrhes de l'Esprit*. On trouve cette explication chez les pères, notamment saint Macaire d'Égypte⁴, en accord avec cet autre verset de Paul : « *Si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, Celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous* » (Rom. 8,11). Nous sommes donc sauvés dans la mesure où *l'Esprit de Dieu habite en nous*. Si notre vie n'est pas animée par l'Esprit, elle est morte pour le Royaume de Dieu.

6. La synergie

Dire que *l'Esprit de Dieu habite en nous* équivaut à dire que *le Christ est vivant en nous*, une autre expression utilisée par saint Paul : « *J'ai été crucifié avec le Christ ; et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi ; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré Lui-même pour moi* » (Gal. 2,20).

Le Christ vivant en nous doit être compris, non comme une figure de style, mais au sens fort et réaliste. C'est par le Saint-Esprit que Dieu a pris chair de la Vierge Marie (cf. Luc 1,35), et c'est le même Saint-Esprit qui nous conforme au Christ, qui fait naître le Christ en nous, si l'on peut dire. Rappelons que le mot *Christ* signifie *oint de l'Esprit-Saint* (cf. entre autres : Luc 4,18 ; Act. 10,38).

Saint Paul parle aussi de *revêtir l'homme nouveau* (cf. Eph. 4,24 ; Col. 3,10), ce qui équivaut à revêtir le Christ : « *Revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et n'ayez pas soin de la chair pour en satisfaire les convoitises* » (Rom. 13,14). C'est le sens même du baptême : « *Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire au Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue. Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu le Christ* » (Gal. 3,24-27).

En Réponse, si nous avons revêtu le Christ, si l'Esprit-Saint habite en nous, il s'agit pour nous de nous rendre *obéissants à l'Esprit*, de *marcher selon l'Esprit*, de *nous laisser conduire par l'Esprit* (cf. Gal. 5,16 ; Rom. 8,14).

Une question peut alors se poser : si c'est Dieu qui agit en nous, est-ce qu'Il prend toute la place à notre place, existons-nous encore en tant que personnes humaines ? Sur ce point, notre théologie est claire : dans la communion avec Dieu, la nature humaine (créée) n'est pas absorbée par la nature divine (incrée), mais elle y *participe* (cf. 2 Pi. 1,4). Lorsque Dieu agit en moi, c'est avec mon libre concours. Un mot clé de la théologie orthodoxe pour rendre compte de cet aspect est la *synergie*.

⁴ Saint Macaire : *Homélie spirituelle* (V,21). Spiritualité orientale n° 40. Ed. de Bellefontaine, 1984.

Saint Paul exprime cela en disant que nous sommes les *coopérateurs de Dieu*, il nous exhorte à mettre *nos membres* (nos mains, nos pieds, notre intelligence) au service de l'Esprit que nous avons reçu, pour les *œuvres de justice*, sachant que c'est l'œuvre de Dieu. Voici deux passages explicites : « *J'ai planté, Apollos a arrosé, mais Dieu a fait croître, en sorte que ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu qui fait croître. Celui qui plante et celui qui arrose sont égaux, et chacun recevra sa propre récompense selon son travail. Car nous sommes les coopérateurs Dieu* » (1 Cor. 3,6-9). « *Que le péché ne règne donc pas dans votre corps mortel, et n'obéissez pas à ses convoitises. Ne mettez plus vos membres au service du péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice* » (Rom. 6,12-14).

Le fait que nous soyons appelés à coopérer avec Dieu nous donne une *responsabilité* : « *Puisque nous travaillons avec Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain* » (2 Cor. 6,1). Nous sommes en quelque sorte les *intendants* de la grâce que nous avons reçue, comme le dit saint Maxime le confesseur, l'un des pères de la théologie byzantine (7^e siècle) : « *Chacun de nous possède l'énergie de l'Esprit en proportion de la foi qui est en lui. Ainsi chacun est l'intendant de sa propre grâce. Ce qui fait que les biens de Dieu demeurent en nous, c'est la mesure de la foi de chacun. Car c'est dans la mesure où nous croyons, que nous est donnée la ferveur d'agir. Celui qui agit révèle la mesure de sa foi en proportion de son action : il reçoit la mesure de la grâce selon ce qu'il a cru. Mais celui qui n'agit pas révèle la mesure de son incrédulité en proportion de son inertie : il reçoit la privation de la grâce selon qu'il n'a pas cru* »⁵.

La grâce est un don précieux, sur lequel il nous appartient de veiller, afin de le garder fermement : « *Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, à qui nous devons d'avoir eu par la foi accès à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes* » (Rom. 5,1-2).

Néanmoins, du fait de sa nature créée, « *la chair est faible* » (cf. Matth. 26,41 et parall.). « *Nous portons ce trésor dans des vases d'argile* » (2 Cor. 4,7). C'est pourquoi nous avons toujours à combattre pour garder la grâce et ne pas tomber en tentation. Mais là encore, ce n'est pas par nos propres forces que nous pouvons vaincre, mais par les armes (*incrées*) de Dieu qui combat Lui-même en nous, avec notre concours : « *Si nous marchons dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair. Car les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles, mais elles sont puissantes, par la vertu de Dieu, pour renverser des forteresses* » (2 Cor. 10,3-4). « *Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable...* » (Eph. 6,11-17 ; cf. aussi Rom. 13,12-14).

Conclusion : quelques points à retenir

Le *salut* (le fait d'être sauvé d'un malheur) est au cœur de la révélation chrétienne, c'est la *Bonne Nouvelle* (littéralement l'*Évangile*), sans laquelle notre foi serait sans objet, mais c'est une réalité qui reste mystérieuse, qui se manifeste dans ce monde mais qui n'est pas de ce monde. L'Écriture sainte n'en donne pas de définition. Pour en rendre compte, elle utilise un vocabulaire varié, emprunté à différents registres de la vie humaine : *guérison, libération, pardon des péchés...* Jésus Lui-même, en en donnant des signes par ses guérisons de toutes sortes et autre actes, parle du *Royaume de Dieu* et de sa *justice* (surtout dans les Évangiles synoptiques), ou de la *Vie éternelle* (surtout dans l'Évangile de Jean). Saint Paul, principalement dans l'épître aux Romains, en plus du mot *salut*, fait un usage abondant, mais non exclusif, des notions de *justice* et de *justification*. Toutes ces approches sont complémentaires, et aucun terme à lui seul n'épuise le sujet.

Dans la pensée de Paul, qui est riche, tout se tient dans une grande cohérence, et en continuité avec toute la Bible. Concluons en résumant quelques points importants à retenir :

⁵ Maxime le Confesseur : *Centuries sur la Théologie* (V,34-35), dans *La Philocalie*, Desclée de Brouwer, J.C. Lattès, Paris 1995.

- *Pourquoi le salut* et de quoi sommes-nous sauvés ? Nous avons besoin d'être sauvés parce que, depuis le péché d'Adam, qui a entraîné toute la création dans sa chute (cf. Rom. 8,20-22), nous nous sommes éloignés de Dieu. Il s'ensuit une dégradation de notre état, une perversion de nos facultés naturelles, beaucoup de souffrance, et pour finir la mort. Le salut nous libère de notre asservissement au péché et restaure notre relation avec Dieu.

- L'homme n'est pas sauvé par ses propres forces. C'est Dieu qui sauve. En témoignent les nombreux psaumes qui disent en substance : « *C'est dans le Seigneur, et non dans les capacités de l'homme, que je mets ma confiance...* ».

- *L'initiative* appartient à Dieu. C'est pour réaliser son dessein de salut (la communion de l'humain avec le divin) qu'Il s'est uni à l'homme par son *Incarnation*. Puis, par sa mort et sa *Résurrection*, dans notre chair qu'Il a assumée, Il nous a acquis la victoire sur le péché et la mort, et nous a ouvert l'accès à une vie nouvelle, éternelle.

- C'est *par grâce* que nous sommes sauvés. Il ne faut pas comprendre par là que nous sommes *graciés* (après avoir été *condamnés*) par un décret arbitraire, relevant d'une prérogative divine, à la manière d'une grâce royale ou présidentielle. La grâce signifie *don gratuit*. Il est clair, à travers les épîtres de Paul, qu'il s'agit essentiellement du don du Saint-Esprit, que nous recevons sacramentellement avec le baptême et qui nous conforme au Christ.

- Nous sommes rendus justes, non de notre propre justice, mais de la justice du Christ, qui accomplit en nous les *œuvres de justice*, si du moins nous nous attachons à Lui. Car la justification n'est pas un processus extérieur à nous, elle n'est effective que dans la mesure où le Christ est vivant en nous par l'Esprit-Saint.

- *La foi* est déterminante dans ce processus, mais quelle foi ? La foi chrétienne n'est pas une croyance passive, mais une adhésion de tout notre être au Christ. Elle consiste à ouvrir notre cœur pour accueillir Dieu en nous et à nous rendre obéissants à l'Esprit que nous avons reçu.

- Si nous ne sommes plus soumis à toutes les obligations rituelles de la loi juive, *les œuvres* en tant que telles n'en gardent pas moins leur signification. Notre foi, si elle est vraie, doit être *agissante*. Les *commandements* de la loi nouvelle sont à comprendre comme des déclinaisons de l'amour de Dieu et du prochain dans les diverses circonstances de la vie.

- La grâce ne prive pas l'homme de sa liberté ni ne le décharge de sa responsabilité : il est jugé sur ses actes. Si je n'accomplis pas les œuvres que Dieu a préparées pour moi, je perds la grâce qui me sauve. Car la grâce est donnée gratuitement, mais elle peut se perdre.

- Un mot clé est *la synergie* : si Dieu agit en nous, par l'Esprit-Saint qui habite en nous, Il ne le fait pas sans notre concours. Nous sommes appelés à coopérer librement avec la grâce de Dieu.

- En tant que *don gratuit*, la justification exclut toute idée de *mérite*. Celui qui se justifie lui-même en s'attribuant le mérite de ses œuvres, comme le Pharisien de la parabole (cf. Luc 18,10-14), perd la grâce. Certes, l'homme reste responsable de ses actes mais, si c'est Dieu qui agit en lui, à travers ses membres qu'il ne fait qu'offrir comme instruments, c'est à Dieu que revient le mérite, et c'est Dieu qui doit être glorifié. Saint Paul le rappelle régulièrement : « *Notre capacité ne vient pas de nous-mêmes, mais de Dieu* » (2 Cor. 3,5). « *Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu ?* » (1 Cor. 4,7). « *La grâce de Dieu envers moi n'a pas été vaine ; j'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi* » (1 Cor. 15,10).

- En conséquence, il nous revient de prier Dieu sans cesse, d'*invoquer le Nom du Seigneur*. Pour cela, les psaumes ne manquent pas. Par exemple : « *Ô Dieu, sois attentif à me secourir, Seigneur, hâte-Toi de venir à mon aide* » (Ps. 69,2). Ou tout simplement : *Kyrie eleison, Seigneur aie pitié*. Car : « *Celui qui invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé* » (Joël 2,32), cité par Pierre (Act. 2,21) et par Paul (Rom. 10,13).

C'est pourquoi aussi, au début de chaque prière, nous demandons à l'Esprit-Saint : « *Viens et fais ta demeure en nous* ». Car cet Esprit, que nous avons reçu au baptême, et qui est Dieu, il nous appartient de le désirer, de le demander, de le garder, de lui obéir.